

Guide pour l'assainissement des troupeaux de vaches laitières atteintes par le staphylocoque doré génotype B

1. Introduction

- Le staphylocoque doré génotype B est contagieux et hautement spécifique à la mamelle.
- L'excrétion du staphylocoque doré génotype B n'est pas en corrélation avec une hausse du nombre de cellules somatiques et se manifeste de manière intermittente.
- La durée de l'assainissement dépend de la prévalence de vaches infectées dans l'exploitation, de la taille de l'exploitation, des possibilités de l'agriculteur et de sa volonté à mettre en place les mesures.
- En règle générale, la durée d'un assainissement est de 3 à 7 mois.
- L'analyse des échantillons de lait s'effectue par PCR – détection: gène adlb par [les laboratoires certifiés par Agroscope](#).
- Limitation des coûts: pooling des échantillons de lait au laboratoire, conformément à l'annotation sur le formulaire;

2. Les raisons pour un assainissement

Avantages après un assainissement	Inconvénients <u>pendant</u> l'assainissement
↓ Utilisation d'antibiotiques, ↓ résistances	↑ Travail
↑ Bien-être des animaux, ↓ mammites	↑ Frais
↓ Frais résultant des animaux réformés et de la propre remonte	↑ Utilisation d'antibiotiques
Réduction générale des frais	Perturbation du déroulement de la traite en raison du prélèvement des échantillons
↑ Quantité de lait	
↑ Qualité du fromage et des sous-produits laitiers	
↑ Sécurité alimentaire	

3. Prélèvement d'échantillons

- En cas de soupçon: [analyse du lait de tank](#) possible (jusqu'à 138 vaches par tank);
- Prélèvement d'échantillons sur toutes les vaches dès 14 jours après vêlage ou une semaine après échéance du délai d'attente officiel – en fonction des résultats, [répartition des vaches en groupes pour la mise en place d'un ordre de traite](#);
- [Echantillons de lait prélevés proprement](#) (les quatre quartiers du pis par éprouvette);
- Par principe, les échantillons sont prélevés pendant la traite, après la préparation de la mamelle par le trayeur (traite des premiers jets de lait + nettoyage des trayons).

4. Facteurs de risque dans l'exploitation

- Traire avec le même faisceau trayeur des vaches au statut infectieux variable sans respecter un ordre de traite;
- Traire avec un faisceau trayeur qui est contaminé avec du lait (facteur de risque : surface intérieure du gobelet trayeur);
- Les animaux souffrant d'une infection chronique maintiennent le statut infectieux dans le troupeau;
- Les vaches fraîchement vêlées, les vaches achetées ou encore les vaches estivées sont à considérer comme des réservoirs infectieux.

- Non-respect de l'hygiène de traite et de la routine de traite;
- Traire avec une installation de traite qui n'a pas été entretenue;

5. Procédure durant l'assainissement

Concernant la procédure à respecter durant l'assainissement, on veillera à ce que:

- Toutes les vaches en lactation (> 14 jours p.p.) fassent l'objet d'analyses mensuelles, sauf celles du **groupe rouge**;
- Pooling des échantillons de lait du groupe vert effectué par le laboratoire;

6. Changement de groupe durant l'assainissement

Concernant le changement de groupe durant l'assainissement, on veillera à ce que:

- Soient traitées dans **le groupe vert uniquement** les vaches déclarées deux fois consécutivement négatives au génotype B (GTB);
- Toutes les vaches déclarées positives soient impérativement traitées dans **le groupe rouge**;
- Les vaches restent dans **le groupe orange** aussi longtemps qu'elles n'ont pas été déclarées négatives deux fois consécutivement;

7. Mesures

Les mesures prioritaires suivantes doivent être appliquées de manière stricte pendant toute la durée de l'assainissement, puis maintenues par la suite:

- Observation stricte de l'ordre de traite à l'intérieur des groupes;
- Après chaque traite, nettoyage de l'installation de traite conformément aux recommandations du fabricant;
- Immédiatement après le retrait de l'agrégat de traite, trempage avec un produit à base d'iode et un gobelet de trempage anti-retour (non return);
- Procéder à des échantillonnages systématiques sur les animaux et traiter en conséquence;
- Éliminer les vaches incurables;
- Soumettre les nouvelles vaches à des contrôles avant de les intégrer dans le troupeau;
- Pour le nettoyage des trayons, n'utiliser qu'une seule lingette à usage unique/ laine de bois par vache;
- Entretien de l'installation de traite régulièrement et changer les manchons-trayeurs;
- Pour la traite, porter des gants et les nettoyer de temps en temps avec une lingette désinfectante pour trayons;
- Éviter les infiltrations d'air lors de la pose du faisceau trayeur et éviter la surtraite;

8. Traitement

- Recommandation de traitement durant la lactation, selon antibiogramme;
- Préparation recommandée: Ubrolexin® durant la lactation, et une préparation contenant de la cloxacilline pour le tarissement (max. 2 traitements, incl. le tarisseur);
- Des études récentes (Agroscope) et le projet Ressources tessinois accordent à l'Ubrolexin® un taux de guérison particulièrement élevé supérieur à 90 % durant la lactation.
- Cette approche thérapeutique correspond à la «second line» du guide thérapeutique émis par l'OSAV.
- Les quatre quartiers du pis doivent être traités simultanément par voie intramammaire sur une durée de 5 jours. Cet usage off-label a une incidence sur la durée de la période d'attente.
- Une adaptation forfaitaire du durée d'attendre n'est pas possible, certaines vaches continuent de donner un lait positif aux inhibiteurs même après le respect de la durée d'attente indiquée, raison pour laquelle il est recommandé d'analyser le lait avant de le livrer.
- Au cas où toutes les vaches ne pourraient pas être traitées simultanément, il est recommandé de procéder alors à une thérapie «échelonnée»: d'abord traitement de toutes les vaches en première et seconde

lactation déclarées positives au staphylocoque doré GTB, avec un nombre de cellules < 150.000/ml. Ensuite, une fois que ces vaches, après analyse, ont passé dans le groupe vert, on traite les autres vaches.

9. Vaches à réformer

Doivent être réformées, les vaches

- ... qui, malgré deux traitements, demeurent positives lors de l'échantillonnage qui suit.
- ... qui souffrent en plus d'autres maladies et dont l'avenir dans l'exploitation est discutable.
- ... qui ont développé des résistances aux antibiotiques aminoglycosides et bêta-lactamines.

10. Gestion du tarissement

Pendant toute la durée de l'assainissement, toutes les vaches, ou du moins celles qui ont été initialement déclarées positives au GTB, devraient être tarées avec un tarisseur contenant de la cloxacilline. Il n'y a aucun besoin de traitement supplémentaire des animaux avant le tarissement!

11. Suivi à long terme du succès de l'assainissement

Durant les cinq premiers mois qui suivent la fin de l'assainissement, nous recommandons l'analyse mensuelle d'un échantillon de lait de tank. Les exploitations dans lesquelles le nombre de vaches achetées et de vaches estivées est particulièrement élevé, devraient en permanence envoyer de tels échantillons pour analyse, à intervalles de 6 mois.

12. Biosécurité

Le terme «biosécurité» regroupe toutes les actions qui devraient être entreprises pour protéger un troupeau. Mais aucune garantie ne peut être fournie quant à l'apparition de nouvelles infections. Après un assainissement réussi, un troupeau est certes exempt de staphylocoque doré génotype B. Mais l'agent pathogène peut très bien être réintroduit et se propager à nouveau dans le troupeau.

- Les animaux achetés doivent être testés deux fois pour le staphylocoque doré génotype B avant d'être intégrés dans le troupeau. En effet, seuls les animaux déclarés négatifs deux fois consécutivement peuvent être traités conjointement avec le reste du troupeau.
- Dans la mesure du possible, il faut éviter de traire ses propres vaches avec un faisceau trayeur extérieur à l'exploitation, comme par ex. lors d'une foire qui dure plusieurs jours.
- Seules les vaches déclarées négatives au staphylocoque doré génotype B deux fois consécutivement sont autorisées à être estivées.

Etat: juillet 2019

Si vous avez des questions, l'équipe du SSB à Berne se tient volontiers à votre disposition. Vous pouvez nous contacter au no de tél. 031 631 22 60 ou nous envoyer un courriel à l'adresse rgdssb@vetsuisse.unibe.ch